

30^e CRITERIUM DES CEVENNES

Historique

Les Légendes Cévenoles 25 et 26 mai 2024

REGLEMENT PARTICULIER

L'association CEVENNES ALPINE GORDINI organise les 25 et 26 mai 2024 une Randonnée Historique de Navigation pour automobiles anciennes à parcours secret dénommée:30e CRITERIUM DES CEVENNES Historique

Cette randonnée automobile est en conformité avec les RTS (règles techniques et de sécurité) du 24/01/2019.

Elle se déroule entièrement sur routes ouvertes à la circulation et n'est en aucun cas une épreuve de Vitesse.

Dans le respect du Code de la Route et les Arrêtés Préfectoraux et Municipaux

avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

PROGRAMME PREVISIONNEL - HORAIRES

Ouverture des engagements : Lundi 19 Février 2024

Clôture des engagements : Mercredi 13 mai 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Accueil et Vérifications : **SAMEDI 25 mai 2024 de 8h00 à 9h00**

Briefing des pilotes et navigateurs le : Salle Polyvalente La Châtaigneraie à THOIRAS

Déroulement de l'Epreuve : La Randonnée se déroulera en 3 étapes.

SAMEDI 25 mai 2024 : THOIRAS Parc de regroupement : Salle Polyvalente La Châtaigneraie à THOIRAS

8h00 à 9h00 Vérifications administratives et techniques

9H00 BRIEFING des équipages OBLIGATOIRE

9h30 DEPART Etape 1 de THOIRAS

12H00 Halte Repas St ANDRE DE VALBORGNE

14H30 DEPART Etape 2 de St ANDRE DE VALBORGNE

18h30 ARRIVEE THOIRAS

18H30 a 19h00 PRISE POSSESSION DES CHAMBRES AUX HOTELS

19H30 APERITIF REPAS

DIMANCHE 26 mai 2024: 9H00 DEPART ETAPE 3 de THOIRAS

12H00 ARRIVEE FINALE A St HILAIRE DE BRETHMAS

Remise des récompenses et Repas de clôture

ARTICLE 1 : COMITE D'ORGANISATION

ADRESSE: CEVENNES CLUB ALPINE GORDINI 255 chemin de St Hilaire à La Jasse
30560 St HILAIRE DE BRETHMAS

Tél: 06 83 10 17 19 jacky.mialhe@orange.fr contact@cevennes-alpine-gordini.com

ARTICLE 2 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES

2.0 Les vérifications administrative et technique sont obligatoire pour tous les concurrents

2,1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES: *Document a présenter obligatoirement (sous peine de départ refusé)*

- le permis de conduire en cours de validité pour le conducteur,(original)
- la carte grise du véhicule,
- l'attestation d'assurance en cours de validité,
- le Récépissé du contrôle technique et la vignette en cours de validité.
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord
- une autorisation parentale pour les équipiers mineurs

2,2 VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Elles porteront sur la conformité du véhicule à l'usage routier (état général du véhicule, éclairage, accessoires, pneumatiques ect.) et le respect de l'authenticité du modèle présenté.

Le concurrent s'engage à présenter un véhicule conforme au code de la route

ARTICLE 3 : EQUIPEMENTS DE SECURITE OBLIGATOIRE

3,1 EQUIPEMENTS DE SECURITE

- * Présence d'un cric, d'une roue de secours en état et coffret de lampes.
- Extincteur à poudre obligatoire (capacité mini 1kg) date de péremption non échue et solidement fixés
- Ceintures de sécurités: obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage
- 2 Gilets fluorescents dans l'habitacle
- 1 triangle de sécurité

3. 2 BRUIT NIVEAU SONORE DES VEHICULES

Le bruit sonore des voitures ne devra pas excéder 100dB à 75% du régime moteur maximum.

Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation

A la suite de toutes ces vérifications, l'organisation pourra refuser le départ du véhicule,

Si celui-ci a jugé non conforme à l'esprit d'époque de la Randonnée, non conforme au règlement ou jugé dangereux, ou présentant une corrosion trop apparente, et sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement par le participant.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

RESPONSABILITE CIVILE L'organisateur a souscrit une police d'assurance RC

garantissant la responsabilité civile de l'organisation ainsi que celle des concurrents pour la durée de la manifestation conformément aux Règles techniques de sécurité du 24/01/2019

Cette assurance interviendra à défaut ou en complément du contrat individuel d'assurance automobile **obligatoire** souscrit par chaque concurrent

ASSURANCE CONCURRENTS : Les participants sont tenus d'être couvert par une Assurance

Personnelle Responsabilité civile et accident et une assurance automobile couvrant ce type de manifestation.

Les concurrents participant resteront seuls responsables des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs que leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée de la **Randonnée de Navigation**. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir le pilote et le navigateur contre les risques de la Randonnée.

ARTICLE 5 : CONCURRENTS ET PILOTES

5.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte aux concurrents, l'âge minimum d'un équipier (navigateur âgé de 15 ans et plus).

Pendant la durée de conduite, toutes ses obligations et responsabilités incombent en totalité au pilote déclaré sur le

bulletin d'engagement.

Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement, les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement.

Le nombre maximum des engagés est de 40 afin de préserver la convivialité de cette manifestation.

5.2. EQUIPAGES

Tout équipage doit être composé d'un pilote et d'un navigateur, comme spécifié sur le Buletin d'Engagement
Seul le pilote mentionné sur le formulaire d'engagement est autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve,

Les plaques de la balade devront être apposées à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée de la balade, en aucun cas recouvrir, les plaques d'immatriculation de la voiture.

ARTICLE 6 : VOITURES AUTORISEES A PARTICIPER

Le Critérium des Cévennes Historique est ouvert aux véhicules historiques sportifs de 35 ans et plus (mise en circulation jusqu'à 1989) conformes au Code de la Route

L'inscription de voitures de moins de 30 ans (1993 et après) ne sera acceptée qu'en cas de places disponibles

Changement de Voiture: En cas d'indisponibilité de la voiture préalablement engagée, celle-ci pourra être éventuellement remplacée par une autre voiture qui devra correspondre pleinement aux critères

ARTICLE 7 : ENCADREMENT

a) Informations concurrents / direction de sécurité de la manifestation

Les informations entre les concurrents et la direction de la manifestation et inversement sont mentionnés sur le carnet de route. Un annuaire des Coordonnées téléphoniques GSM des concurrents et des organisateurs sera mis à disposition des intéressés sur le carnet de route.

b) Assistance médicale. Il ni aura pas de moyens d'assurance médicale présents sur la manifestation

E n cas de nécessité les concurrents devront contacter le 18 (sapeur pompiers) ou le 112 (numéro d'appel d'urgence européen) et informer ladirection d' Epreuve

Ces numéros seront rappelés sur le carnet de route remis à chaque équipage

ARTICLE 8 : DEROULEMENT DE LA BALADE - SECURITE

Le Critérium des Cévennes Historique est une Randonnée de Navigation, découpée en 3 étapes, à parcours secret se déroulant sur la voie publique sans aucune notion de vitesse.

La Randonnée n'est pas une manifestation sportive et n'est en aucun cas une épreuve de vitesse..

Les participants doivent respecter le Code de la Route et devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations ou de zones habitées.

8.1. CIRCULATION: La sécurité étant le point capital de la Randonnée.

Pendant toute la durée de la randonnée, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions du Code de la Route

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la Randonnée la permanence de l'organisation et des points d'étape.

Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié à discrétion de l'organisation pour ramener les participants sur la bonne route.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse: Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux Arrêtés Municipaux des agglomérations traversées.

8.2. DEPART

Le parcours sera tenu secret jusqu'au départ de l'épreuve.

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute.

8.3.CARNET DE ROUTE

Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (carnet de route, cartes).

Le Carnet de Route indiquera les zones étroites et dangereuses, ainsi que les traversées d'agglomération et des villages, en limitant la vitesse. entre 20 et 30 Km/h

Toutes les distances sont précises et relevées par le Rallye Pack 2.

8.4. BRIEFING

Le Directeur de course organisera un briefing de tous les participants afin de leur communiquer toutes les informations utiles, que ce soit en matière de sécurité ou d'organisation.

8.5 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES

Tous les départs et arrivées des étapes sont indiqués au moyens de panneaux standardisés.

LE DEPART de l'ETAPE est repéré par un PANNEAU DE COULEUR ROUGE * ARRET OBLIGATOIRE

Il n'y a pas de prise de temps, uniquement un temps imparti pour chaque étape.

Au DEPART au CP et à l'ARRIVEE de chaque étape, il sera relevé le kilométrage du compteur d'origine du véhicule (pas de compteur additionnel)

LES CONTROLES DE PASSAGE CP seront signalés par un PANNEAU DE COULEUR JAUNE

Simple contrôles attestant du passage au bon endroit, le CP sera tenu par un contrôleur
Les CP seront toujours placé du coté droit de la route

L'ARRIVEE DE L'ETAPE est repéré par un PANNEAU de COULEUR BLEU * ARRET OBLIGATOIRE

La distance parcourue sera comparée avec la longueur réelle de l'étape. Relevé Kilométrique des véhicules
La différence entre ces deux distances entraînera des pénalités:

ARTICLE 9 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE

De par son engagement à la Randonnée, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la Randonnée.

9,1 : COMPORTEMENT

Outre les motifs ci-dessus énoncés, **l'exclusion pourra être prononcée** à l'encontre d'un participant en raison de:

↳ Conduite dangereuse, infraction grave au Code de la Route, Vitesse excessive,

9.2 CONTROLES DE VITESSE

Des contrôles de vitesse pourront être organisés tout au long du parcours, dans les traversées d'agglomérations, et aux endroits réputés dangereux mentionnés dans le carnet de route pour s'assurer du respect des vitesses

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions ainsi que tout dépassement de la vitesse maximale autorisée inférieure à 50 km/h se verra infliger une Exclusion immédiate

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront supportées que par les équipages verbalisés.

Les participants exclus devront retirer immédiatement les plaques et ne seront pas dédommagés du montant de leur engagement

9.4 : ASSISTANCE: Les assistances sont interdites

En cas de panne les concurrents préviendront le service dépannage de leur assurance.

Une voiture de l'organisation ouvrira le parcours 30 minutes avant le départ de la 1ere voiture
Une voiture de l'organisation fermera le parcours 15 minutes après le départ de la dernière voiture

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS – REMISE DES PRIX

Le classement établi fera ressortir simplement les pénalités pour non -présentation à tel ou tel contrôle de passage, à l'exclusion de toute notion de temps

Chaque équipage recevra à l'issue de la remise des prix un cadeau soit 2 Polos manche courte par équipage

ARTICLE 11: DROITS D'ENGAGEMENT

LES DROITS DE PARTICIPATION COUVRENT POUR UN EQUIPAGE DE 2 PERSONNES

- * Le café Croissant di' accueil du samedi matin
- * La Pochette à documents
- * 2 plaques commémoratives de la Balade et 2 mini plaques stickers
- * Le carnet de route
- * La remise des Prix
 - * Les frais de police d'assurance complémentaire RC Organisateur
- * Restaurations repas traiteur ou restaurants
- * Hébergements hôtels suivant l'option Choisie.
- * La remise des prix à l'arrivée

CONCURRENTS FORFAIT

Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ ou déclarant forfait 1 mois avant l'épreuve ne sera pas remboursés en totalité, une somme de 150€ restant acquise à l'organisation pour les frais déjà engagés .

Cette somme sera portée à 300 € si le forfait intervient 15 semaines avant l'épreuve (frais divers restaurants, hôtels, carnet de route, achat remise des prix plaques de rallye etc.,)

LE MONTANT DES DROIS DE PARTICIPATION EST FIXE SUIVANT L'OPTION CHOISIE

2 JOURS 330 €

Les droits d'engagement comprennent les Restaurations: SAMEDI MIDI et SOIR du DIMANCHE MIDI **NON COMPRIS L'HOTEL**

2 JOURS 440 €

Les droits d'engagement comprennent les Restaurations: SAMEDI MIDI et SOIR du DIMANCHE MIDI
Et HOTEL du SAMEDI SOIR

2 JOURS 590 €

Les droits d'engagement comprennent les Restaurations et Hôtel du VENDREDI SOIR au DIMANCHE MIDI

Pour les concurrents étrangers, règlement par chèque bancaire français ou virement SWIFT au Crédit Agricole du Languedoc Agence Ales centre 30100 ALES coordonnées bancaires: Compte CEVENNES CLUB ALPINE GORDINI

IBAN: FR76 1350 6100 0004 3195 0800 153 Adresse: SWIFT: AGRIFRPP835

Nous soussignés déclaront:

Avoir pris connaissance et adhérer, sans réserve et dans son intégralité, au règlement de la manifestation.

Signature du Conducteur

Signature du Navigateur